



Succesion en cas de décès des parents

Par **lili**, le **08/08/2010** à **17:39**

Bonjour,

Etant prévoyante, je me renseigne sur l'avenir de mes enfants en cas de décès prématuré des 2 parents.

En effet qui gèrera leur patrimoine jusqu'à leur majorité et comment être sûre que personne n'abuse de leurs biens?

Merci d'avance pour tous vos renseignements.